



Mardi, le 30 août 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) se joint à l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) pour apporter des solutions concrètes aux défis auxquels est confronté le Bassin du fleuve Sénégal.

Le développement économique et la sécurité alimentaire des populations de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, à travers (i) l'accès à une énergie propre, à bon prix, que peuvent fournir les barrages hydroélectriques et les centrales solaires, (ii) l'accès à des commodités et à la mobilité à travers une meilleure circulation des personnes et des biens sur le fleuve Sénégal, immense espoir pour les populations riveraines de ce fleuve, (iii) l'accès à un environnement où l'on tient compte du changement climatique et des besoins de sauvegarde des écosystèmes fragiles et de la qualité des eaux, **voici les objectifs visés par l'OMVS et le FSA qui partagent cet environnement.**

Dans ce cadre, **le 30 août 2022**, s'est tenue à Niamey, en République du Niger, une cérémonie de signature d'un Accord-cadre de coopération entre l'OMVS, représentée par son **Haut-Commissaire, M. Hamed Diane SEMEGA**, et, le FSA, représenté **par son Directeur Général, M. Ahmadou Abdoulaye DIALLO**.

Cette signature vient formaliser la décision de l'OMVS et du FSA, de développer une coopération sud-sud en matière de structuration des financements et d'optimisation financière des projets portés par l'OMVS. A

travers des synergies d'actions, des solutions concrètes seront apportées aux défis auxquels est confronté le Bassin du fleuve Sénégal.

Les deux Institutions africaines ambitionnent d'impacter positivement les économies des Etats membres communs, en l'occurrence, la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, en contribuant à la lutte contre les inégalités dans ces Etats, à travers la diversification des activités productives, la réduction du déficit entre l'offre et la demande d'énergie dans l'espace OMVS ainsi que l'amélioration de la qualité de production et de fourniture d'électricité.

Le FSA se fera fort de soutenir l'OMVS dans la mise en œuvre efficace et diligente de ses projets, dont les prioritaires sont :

- Le Projet d'aménagement hydroélectrique de Balassa, estimé à 399 millions d'euros (263 milliards de F CFA) ;
- Le Projet d'aménagement hydroélectrique de Boureya, d'un coût de 377 millions d'euros (249 milliards de F CFA) ;
- Le Projet d'aménagement à buts multiples de Gourbassi, évalué à 193 millions d'euros (127 milliards de F CFA) ; et
- Le Projet d'aménagement hydroélectrique de Koukoutamba, d'un coût global de 574 millions euros (379 milliards de F CFA).

Soit un coût global estimé à 1 543 millions d'euros, équivalent à 1 012 milliards de FCFA.

A propos de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal

Un fleuve, un destin commun

L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) est une organisation intergouvernementale de développement créée le 11 mars 1972 à Nouakchott par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, rejoints en 2006 par la Guinée, en vue de gérer le bassin versant du fleuve Sénégal, qui s'étend sur une superficie de 3 000 km². Son siège se trouve à Dakar.

Outre le Haut-Commissariat qui coordonne ses activités, l'OMVS conduit ses actions opérationnelles à travers cinq sociétés de gestion et d'exploitation : la Société de Gestion et d'Exploitation de Diama (SOGED), la Société de Gestion de Manantali, Félou et Gouina (SOGEM), la Société d'Exploitation de Manantali, Félou et Gouina (SEMAF-S.A.), la Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation (SOGENAV), la Société de Gestion et d'Exploitation des Ouvrages du Haut Bassin en Guinée (SOGEOH). Le fleuve Sénégal s'écoule dans le sens est-ouest sur 1 790 km. Il naît de la rencontre du Bafing, le fleuve « noir », qui descend du Fouta-Djalon, à 800 mètres d'altitude, et du Bakoye, le fleuve « blanc », qui prend sa source sur le plateau mandingue. Son principal affluent est la Falémé, qui draine toute la partie est du fleuve Sénégal.

La population du BSF représente 16 % de celle des trois pays riverains (la moitié au Sénégal, 5 % au Mali, le reste en Mauritanie). Le bassin est caractérisé par l'avancée du désert et le débit du fleuve est assujéti à des variations saisonnières très fortes.

L'OMVS a obtenu le Grand Prix Hassan 2 pour l'eau et est nominé pour le Prix Nobel de la Paix.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de l'OMVS : www.omvs.org

Suivez OMVS sur ses réseaux sociaux : Facebook – LinkedIn et Twitter

Contacts : Haut-Commissariat de l'OMVS

Tél. : +221 33 859 91 92

E-mail : omvssphc@omvs.org

A propos du Fonds de Solidarité Africain

Fondé en mars 1975 par les Chefs d'Etat des pays membres, réunis en sommet à Bangui en Centrafrique, le Fonds de Solidarité Africain (FSA) est devenu opérationnel en septembre 1979. Son siège se trouve à Niamey en République du Niger.

Le FSA est une institution financière multilatérale de garantie, dont la mission est de contribuer au développement économique et au progrès social de ses Etats membres africains en facilitant, à travers ses différentes techniques d'intervention, l'accès aux ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement et autres activités génératrices de revenus.

Le FSA déploie actuellement son Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme, dénommé Plan « New Frontier 2025 ». La redynamisation et le renforcement du réseau partenarial, ainsi que l'intensification de la coopération entre le FSA et les Etats membres constituent l'un des axes stratégiques.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site du Fonds : www.fondsolidariteafricain.org

Suivez le FSA sur ses réseaux sociaux : Facebook – LinkedIn, Twitter et YouTube

Contact : Direction de la Coopération et de la Communication du Fonds de Solidarité Africain

Tel : + 227 20 72 26 32/33/34

Email : info.fsa@fondsolidariteafricain.org

Bada.diallo@fondsolidariteafricain.org